

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2021

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4264)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS476

présenté par
Mme Peyron, rapporteure

AVANT L'ARTICLE 13, insérer la division et l'intitulé suivants:

Titre V *bis*

Mieux piloter la politique de protection de l'enfance

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est une conséquence de la création du nouveau titre consacré à la protection maternelle et infantile.